



Direction Sécurité Qualité Métiers  
Philippe POMMIER  
[philippe.pommier@vfli.fr](mailto:philippe.pommier@vfli.fr)  
06 11 01 18 35

**BE-A-TT**  
Tour Voltaire  
92055 LA DEFENSE Cedex

Objet : Affaire n° BEATT-2012-004  
Paris le 10 juin 2014

Suite à votre rapport d'enquête technique de juin 2013, concernant le choc d'une automotrice contre un isolateur pendant de la caténaire le 1er février 2012 à Sevrans (93). Nous attestons que l'entreprise ferroviaire VFLI a pris les mesures contenues dans la recommandation R2.

Vous souhaitant bonne réception.

Cordialement

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Pommier', written over a white background.

**« Recommandation R2 (Entreprises ferroviaires autorisées à circuler sur le réseau ferré national)**

*Répertorier les caractéristiques des vitrages frontaux et des chauffe-vitres équipant les matériels roulants ainsi que les règles d'utilisation de ces chauffe-vitres. Pour les matériels équipés de vitrages frontaux ne respectant pas la norme européenne EN 15152 ou la norme française NF F 15-818 ou une norme nationale équivalente, étudier la possibilité et la pertinence d'améliorer la protection par temps froid contre la pénétration de projectiles dans les cabines de conduite, par exemple en précisant les règles d'utilisation des chauffe-vitres ou en planifiant le remplacement des vitrages par des éléments offrant une meilleure résistance aux chocs à basse température. »*

Copie : Directeur Général Adjoint Production VFLI

